

NOUVELLE ÉDITION

# CHARTRE VILLE & HANDICAP

schilick



schilick.fr

## ► renseignements

Service des Solidarités

Maison du 3<sup>e</sup> âge, 32 rue de Lattre de Tassigny à Schiltigheim  
[servicesolidarites@ville-schiltigheim.fr](mailto:servicesolidarites@ville-schiltigheim.fr)



Chères Schilikoises, chers Schilikois,

J'ai la conviction profonde que l'égalité et la solidarité ne doivent pas être des options, mais les fondations mêmes de notre action publique. C'est dans cet esprit que nous réactualisons aujourd'hui la Charte Ville & Handicap : **un engagement fort, collectif, pour une ville plus juste, plus accessible, plus humaine.**

Pourtant, en 2025, les personnes en situation de handicap continuent de faire face à une réalité parsemée d'obstacles. Se loger, se déplacer, se former, accéder à un emploi ou simplement participer à la vie sociale, sont encore trop souvent des parcours de combattant. Cela n'est ni acceptable, ni inéluctable.

**Le handicap ne doit jamais être un facteur d'exclusion ou de précarité.** Ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à la ville, mais bien à la ville de s'adapter à toutes et tous. C'est une exigence de justice sociale, de dignité, et un impératif démocratique.

Cette charte, nourrie d'une large concertation avec les acteurs du territoire, n'est pas un document de plus : c'est une feuille de route à la fois concrète et ambitieuse. Elle fixe des priorités claires : **l'accès à l'information, l'accessibilité de l'espace public, l'inclusion dans l'emploi, la participation à la vie culturelle.** Une ville où personne ne reste sur le bord du chemin.

La question du handicap est une affaire de droits, de reconnaissance, d'émancipation. Il s'agit de **permettre à chacun et chacune de vivre pleinement**, avec et parmi les autres.

C'est avec cette volonté de faire bouger les lignes que nous avons pensé cette charte. Non comme une fin en soi, mais comme un point de départ renouvelé. Parce qu'une société plus inclusive est une société meilleure pour tout le monde.

Continuons à faire de notre ville un territoire d'égalité réelle, un exemple de solidarité active, et **un lieu où chacun trouve sa place, sans condition.**

**Danielle DAMBACH**

Maire de Schiltigheim  
Présidente déléguée  
de l'Eurométropole

**Laurence WINTERHALTER**

Adjointe en charge des Solidarités,  
de la Santé et du Handicap

Cette charte se veut volontairement ouverte pour englober tous les enjeux liés au handicap. Tous les deux ans, la Ville et ses partenaires uniront leurs efforts pour identifier ensemble les priorités et orienter les actions à mener.

## LES OBJECTIFS

### Axe 1

Faciliter l'accès à l'information ..... 4

### Axe 2

Rendre la ville plus accessible ..... 6

### Axe 3

Promouvoir l'emploi ..... 8

### Axe 4

Développer et faciliter la participation  
aux activités culturelles, artistiques et de loisirs ..... 9

Ce document utilise la police « **OpenDyslexic** ». C'est une police spécialement développée et conçue pour les personnes dyslexiques afin de faciliter la lecture, l'apprentissage et le travail. Son aspect particulier permet de fluidifier la lecture en limitant l'inversion ou la fusion des lettres.



# AXE 1

## FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION



### Accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives :

- En traduisant les informations en format adapté au type de déficience (FALC, braille, grands caractères, pictogrammes...)
- En développant l'accessibilité numérique (navigation clavier, synthèse vocale, sous-titrage)

### Informersur l'accès aux droits et aux soins les personnes en situation de handicap, celles en perte d'autonomie et les aidants :

- En organisant une campagne de communication sur les dispositifs REPIT et les séjours adaptés
- En diversifiant les supports de communication

### Informers les parents des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle :

- Conformément à la loi garantissant une place attribuée aux enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil
- En favorisant autant que possible, l'inclusion en milieu ordinaire

### Sensibiliser la population et les professionnels aux différents handicaps visibles et invisibles et aux troubles associés :

- En formant le personnel de la ville à l'intégration et l'égalité citoyenne pour tous afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap
- En renforçant la coopération entre les services sociaux de la Ville, les associations partenaires et la MDPH, afin d'améliorer l'accès à l'information et la qualité de l'accompagnement.
- En formant des agents-référents aux handicaps dans la prise en charge des enfants (périscolaire, ALSH, cantine scolaire, centres de loisirs)

## AXE 2

# RENDRE LA VILLE PLUS ACCESSIBLE

**Respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements recevant du public, les terrains de jeux et espaces de loisirs :**

- En poursuivant les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des ERP, des structures Petite enfance et des espaces publics

**Faciliter l'accès aux différents modes de transport :**

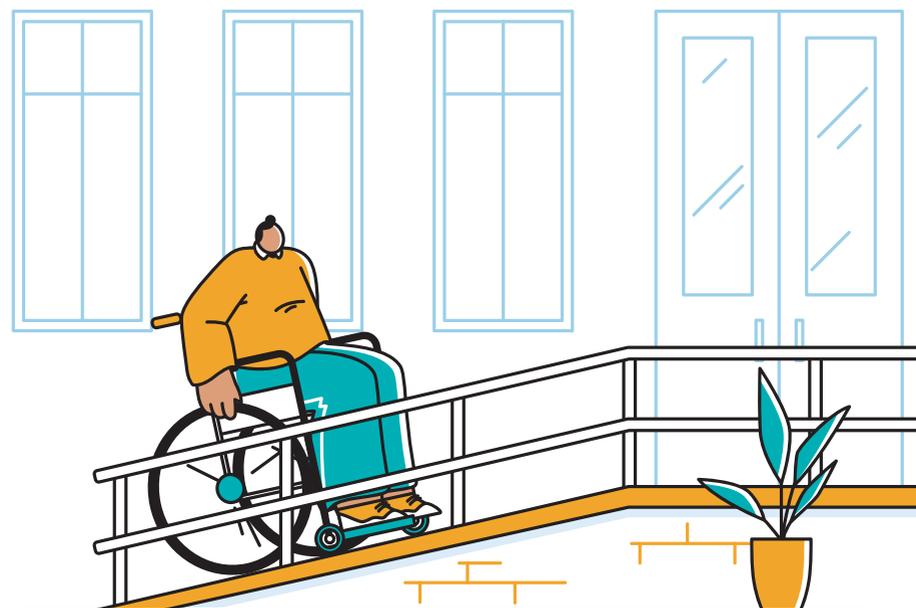
- En renforçant l'accessibilité des transports en commun en aménageant les arrêts et leurs abords en lien avec l'EMS et la CTS
- En promouvant le Service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite et en perte d'autonomie « MobiStras »
- En prévoyant et en organisant les espaces adaptés : stationnements, aire de dépôt, dépose minute

**Aménager l'espace public afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages, feux sonores) :**

- En incitant les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins
- En installant des bancs de repos adaptés dans l'espace public, y compris dans les cimetières

**Faciliter l'accès et l'accessibilité du logement :**

- En facilitant l'accès des personnes en situation de handicap aux logements sociaux, avec intervention de la commune auprès des bailleurs sociaux œuvrant sur son territoire
- En favorisant les constructions d'habitats inclusifs



## AXE 3

# PROMOUVOIR L'EMPLOI

Remplir l'obligation d'emploi en milieu ordinaire des travailleurs en situation de handicap dans les services municipaux et aménager les postes conformément à la loi du 10 juillet 1987 afin de favoriser le maintien à l'emploi :

- En facilitant l'accès et le maintien dans l'emploi aux personnes en situation de handicap au sein des établissements publics et privés (entreprises, associations et services)
- En élargissant le dispositif job d'été aux jeunes en situation de handicap

Et encourager l'attribution de marchés de travaux ou autres prestations aux entreprises adaptées ou aux ESAT.



## AXE 4

# DÉVELOPPER ET FACILITER LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET DE LOISIRS

Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations :

- En incitant les associations à accueillir le public

Encourager l'organisation d'événements portés par des personnes en situation de handicap en partenariat avec les services de la commune, les institutions et les différentes associations :

- En apportant des aides financières et logistiques

Intégrer des spectacles et des expositions d'artistes en situation de handicap à la saison culturelle :

- En réalisant des partenariats avec l'ESAT de Sélestat et des compagnies composées de personnes en situation de handicap

# L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

Pour mener à bien ses engagements, la ville s'engage à consolider les liens de coopération avec les partenaires territoriaux :

- Les différents acteurs de santé
  - Prescimouv (dispositif Sport Santé sur ordonnance)
  - Comité Local Santé Mentale créé en avril 2024
- La Commission des Financeurs (coordination territoriale des actions de prévention de la perte d'autonomie)
- La CIPA : Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap de l'EMS
- Les structures d'accueil
- L'Education Nationale
- Les associations du monde du handicap
- Les familles concernées





CD audio   
disponible  
sur demande

**schilck:**